

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ECP MILLENAIRE sur la commune principale de l'AIOT 395 Rue Louis Lépine 34000 Montpellier.

La référence de votre dossier est A-4-GPTCUK072 et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 11/04/2024 à 15h41 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **44318658000033**

Raison sociale **ECP**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

395 rue Louis LEPINE

MILLENAIRE

34000 MONTPELLIER

Signataire

Qualité : **DIRECTEUR GENERAL**

Référent

Fonction : **Responsable Développement Industriel**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ECP MILLENAIRE**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **395 Rue Louis Lépine 34000 Montpellier**

X : 773478

Y : 6279759

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **13/05/2024**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Montpellier 34000 (000 , RT , 0071)**
- Parcelle 2 : **Montpellier 34000 (000 , RT , 0073)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Régime |
|----------|--------|---|--------|
| 2714 | 2714-2 | Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers /cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois | D |
| 2563 | 2563-2 | Nettoyage lessiviel | DC |

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Tous les produits dangereux ont été évacués, ainsi que tous les déchets, gravats dans la filière spécialisée par des entreprises agréées.

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

La parcelle RT 71 est clôturée et les portails d'accès au site fermés. Le local est totalement vide de tous équipements et matériels ont été démontés et évacués par des entreprises spécialisées et agréées.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Il n'y a dans le bâtiment aucun produit dangereux, ni équipement, l'alimentation électrique des installations du site est fermée, les installations sont totalement démantelées et évacuées. Seul reste le poste d'acheminement fermé à accès réglementé et habilité contenant deux transformateurs sans PCB, il est accessible par ENEDIS puisqu'il contient leur Tableau de bouclage du secteur. Le Contrat d'acheminement pour ECP a été résilié.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

En conclusion du diagnostic de pollution des sols, il n'apparaît pas d'impact de pollution en substances organiques et métalliques recherchées au droit des sources auditées et aux profondeurs atteintes. En l'état, le Cabinet agréé GALTIER dont le rapport est joint, nous n'avons pas de recommandation à formuler à l'issue de cette campagne d'investigations des sols.

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

sans objet

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

sans objet

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

sans objet

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Non**

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.